



Strasbourg, le 18 juin 2013

CDL-PV(2013)003syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

95^e SESSION PLÉNIÈRE
(Venise, 14-15 juin 2013)

CARNET DE BORD

La Commission

- a tenu un échange de vues avec M. Srđan Radulj, Vice-Ministre de la Justice de la **Bosnie-Herzégovine**, et a adopté l'avis sur le projet de loi sur les cours de la Bosnie-Herzégovine, préalablement examiné par la Sous-Commission sur le pouvoir judiciaire le 13 juin 2013 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Alexandre Baramidzé, Vice-Ministre de la Justice de la **Géorgie**, et a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction de la Justice et de la Dignité humaine de la Direction Générale des Droits de l'Homme et l'Etat de Droit (DGI) sur le projet de loi de la Géorgie sur une Commission d'Etat temporaire sur les erreurs judiciaires, préalablement examiné par la Sous-Commission sur le pouvoir judiciaire le 13 juin 2013 ;
- a tenu un échange de vues avec M. János Martonyi, Ministre des affaires étrangères de la **Hongrie**, et a adopté l'avis sur le quatrième Amendement à la Loi fondamentale de la Hongrie, préalablement examiné par la Sous-Commission sur les institutions démocratiques le 13 juin 2013 ;
- a tenu un échange de vues avec M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures de **Monaco**, avec M. Laurent Anselmi, Délégué aux Affaires Juridiques auprès du Gouvernement, avec M. Philippe Narmino, Directeur des Services Judiciaires et avec M. Laurent Nouvion, Président du Conseil National de Monaco et a adopté l'avis sur l'équilibre des pouvoirs dans la Constitution et la législation de la Principauté de Monaco, préalablement examiné par la Sous-Commission sur les institutions démocratiques le 13 juin 2013 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Ranko Krivokapic, Président du parlement du **Monténégro**, concernant l'avancement de la réforme des dispositions constitutionnelles sur le système judiciaire et, en vue de l'urgence, a autorisé les rapporteurs à envoyer le projet d'avis sur le nouveau projet d'amendements constitutionnels aux autorités du Monténégro, avant sa soumission à la session plénière d'octobre 2013 ;
- a été informée de la coopération avec la **Roumanie** sur la réforme constitutionnelle et, en vue de l'urgence, a autorisé les rapporteurs à envoyer le projet d'avis sur le projet d'amendements à la Constitution aux autorités roumaines avant sa soumission à la session plénière d'octobre 2013 ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le Code électoral de « **L'ex-République yougoslave de Macédoine** » préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques le 13 juin 2013 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Andriy Portnov, Conseiller auprès du Président de l'**Ukraine**, et avec M. Valeriy Pysarenko, Président du Comité pour la politique judiciaire, Verkhovna Rada de l'Ukraine, et a adopté l'avis sur les Amendements constitutionnels sur le pouvoir judiciaire de l'Ukraine, préalablement examiné par la Sous-Commission sur le pouvoir judiciaire le 13 juin 2013 ;
- a tenu un échange de vues avec Mme Inna Yemelyanova, Premier Vice-Ministre de la Justice de l'Ukraine, et a adopté :
 - l'avis sur la loi de l'Ukraine sur le référendum, préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques le 13 juin 2013 ; et
 - l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet d'amendements à la législation électorale de l'Ukraine, préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques le 13 juin 2013 ;

- a tenu un échange de vues avec M. Khaled Al-Qazzaz, Secrétaire aux affaires étrangères du Président de l'**Egypte**, et a adopté l'avis intérimaire sur le projet de loi sur les organisations de travail civique d'Egypte ;
- a tenu un échange de vues avec M. Leonardo Valdés Zurita, Président de l'Institut fédéral électoral du **Mexique**, et a adopté l'avis sur la législation électorale du Mexique, préalablement adopté par le Conseil des élections démocratiques le 13 juin 2013 ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la Loi sur la Haute Commission pour les droits de l'homme et des libertés fondamentaux de la **Tunisie** ;
- a été informée de la demande d'avis sur le projet de Constitution de la Tunisie, formulée par le Président de l'Assemblée nationale constituante de la Tunisie (ANC), et, en vue de l'urgence, a autorisé les rapporteurs à envoyer leurs observations à l'ANC en juillet 2013 avant la soumission de l'avis à la session plénière d'octobre 2013 ;
- a adopté l'avis sur la question de **l'interdiction de « la propagande » de l'homosexualité** ;
- a été informée des **suites données** à l'avis sur la compatibilité de la législation de la République d'**Azerbaïdjan** relative aux organisations non gouvernementales avec les normes relatives aux droits de l'homme ; à l'avis sur la pratique de démission en blanc de la fonction de ministre de la Fédération de Bosnie-Herzégovine ; à l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le code électoral de la **Bulgarie** ; à l'avis sur les projets d'amendements à la loi organique sur les juridictions de droit commun de Géorgie ; à l'avis sur le projet de nouvelle Constitution de l'**Islande** et au Mémoire *Amicus Curiae* conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH destiné à la Cour constitutionnelle de **Moldova** sur la compatibilité avec les normes européennes de la loi N° 192 du 12 juillet 2012 sur l'interdiction de l'utilisation des symboles du régime communiste totalitaire et de la promotion d'idéologies totalitaires de la République de Moldova ;
- a été informée de l'avancement de la préparation de l'avis sur le projet de loi sur la protection contre la diffamation de l'**Azerbaïdjan** ;
- a été informée des développements constitutionnels récents en **Turquie** ;
- a été informée de la coopération avec l'**Amérique latine** ;
- a été informée de la coopération avec le **Maroc** ;
- a été informée de l'avancement de la préparation d'une Conférence internationale sur **la réglementation des partis politiques dans les pays du voisinage sud**, qui se tiendra à Bucarest les 18-19 octobre 2013 ;
- a été informée de l'avancement de l'organisation de la Conférence sur « **les normes juridiques européennes et l'étendue du pouvoir discrétionnaire dans les Etats membres du Conseil de l'Europe** » qui se tiendra à Erevan les 3-4 juillet 2013, dans le cadre de la Présidence arménienne du Comité des Ministres ;
- a été informée de la préparation du **3^e Congrès de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle** en vue de la réunion du Bureau de la Conférence mondiale du 15 juin 2013 ;

- a été informée de l'avancement de la préparation de l'étude sur **les droits des enfants dans les Constitutions** ;
- a tenu un échange de vues avec les représentants du **Comité des Ministres**, de **l'Assemblée parlementaire** et du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** du Conseil de l'Europe ;
- a été informée des résultats et des conclusions de la **réunion du Conseil des élections démocratiques** ;
- a confirmé les dates des prochaines sessions pour l'année 2013 comme suit : 11-12 octobre 2013; 6-7 décembre 2013 et a fixé les dates des sessions pour l'année 2014 comme suit : 21-22 mars 2014; 20-21 juin 2014; 17-18 octobre 2014; 12-13 décembre 2014.